

LA CORBEILLE DE MARIAGE
SARL au capital de 8.316 €

Siège social : 39 Chemin des Bois
45210 FONTENAY SUR LOING

RCS ORLEANS B 835 650 078

PROCES VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 6 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le 6 Mars,
A dix huit heures.

Les associés de la société "LA CORBEILLE DE MARIAGE", SARL au capital de 8.316 € divisé en 10.800 parts sociales de 0,77 € chacune, se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire, suivant convocation faite par la gérante, Madame Michèle SAIGOT.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|----------------------|
| - Monsieur Eric SAIGOT,
propriétaire en pleine propriété de.....
et usufruitier de 5.398 parts | 1 part sociale |
| - Madame Johanna ANTHOINE
nue-propriétaire de | 2.699 parts sociales |
| - Monsieur Pierre SAIGOT
Nu-propriétaire de | 2.699 parts sociales |
| - Monsieur Nicolas SAIGOT,
propriétaire en pleine propriété de..... | 5.399 parts sociales |
| - Madame Laurence SAIGOT,
propriétaire en pleine propriété de..... | 1 part sociale |
| - Madame Michèle SAIGOT,
propriétaire en pleine propriété de..... | 1 part sociale |

10.800 parts sociales

ES WS
LS PS JA NS

La Présidente constate que la feuille de présence émargée indique que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts sociales de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sous la présidence de Madame Michèle SAIGOT.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Lecture du rapport de la gérance
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- le rapport de la gérance
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

La Présidente donne lecture du rapport de la gérance et déclare la discussion ouverte.

Après un large débat, personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale déclare et atteste qu'elle a été régulièrement convoquée dans les formes et délais statutaires et légaux, et que tous les documents, pièces et renseignements nécessaires à la parfaite et totale information des associés, leur ont été adressés ou ont été mis à leur disposition dans les délais réglementaires par la gérance à qui elle donne, en tant que de besoin, toute décharge à ce sujet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LS
JA NS

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du démembrement de 5.398 parts sociales appartenant à Monsieur Eric SAIGOT selon acte notarié du 8 Février 2024 de donation-partage portant sur la nue-propriété de ces 5.398 parts sociales au profit de

- Madame Johanna ANTHOINE pour 2.699 parts sociales
- Monsieur Pierre SAIGOT pour 2.699 parts sociales

agréés tous deux comme nouveaux associés de la société lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 Janvier 2024.

L'assemblée générale décide en conséquence de modifier l'article 8 des statuts de la façon suivante :

ARTICLE 8 – PARTS SOCIALES

La répartition du capital social est la suivante :

Monsieur Eric SAIGOT	1 part en pleine propriété numérotée 10.798 5.398 parts en usufruit numérotées de 1 à 2.650 et 5.301 à 8.045 et 10.789 à 10.791
Monsieur Nicolas SAIGOT	5.399 parts en pleine propriété numérotées de 2.651 à 5.300 et 8.046 à 10.788 et 10.792 à 10.797
Madame Laurence SAIGOT	1 part en pleine propriété numérotée 10.799
Madame Michèle SAIGOT	1 part en pleine propriété numérotée 10.800
Madame Johanna ANTHOINE	2.699 parts en nu-propriété numérotées 1 à 2.650 et 5.301 5.349
Monsieur Pierre SAIGOT	2.699 parts en nu-propriété numérotées 5.350 à 8.045 et 10.789 à 10.791
Total égal au nombre de parts composant le capital social :	10.800

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 JA LS NS
PS NS

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal signé par les associés, après lecture.

Monsieur Eric SAIGOT

A stylized signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small loop.

Monsieur Nicolas SAIGOT

A stylized signature in black ink, featuring a series of connected loops and a final horizontal stroke.

Madame Laurence SAIGOT

A stylized signature in blue ink, with a large initial 'L' followed by a series of loops.

Madame Michèle SAIGOT

A stylized signature in black ink, featuring a large initial 'M' followed by a series of loops.

Madame Johanna ANTHOINE

A stylized signature in blue ink, with a large initial 'J' followed by a series of loops.

Monsieur Pierre SAIGOT

A stylized signature in blue ink, with the initials 'PS' followed by a series of loops.